

Prévention du suicide en Bretagne : les préconisations du jury

Suite à la conférence de consensus sur la prévention du suicide en Bretagne qui s'est tenue à Rennes le 20 octobre dernier, le jury a présenté, lundi dernier, ses recommandations, en présence de Jean-Yves Le Drian, président du Conseil régional, et de Jean Daubigny, préfet de la Région Bretagne.

Depuis un an, le Conseil régional anime, à l'initiative de Maria Vadillo, présidente de la commission des solidarités, une conférence de consensus. La séance publique du 20 octobre dernier avait rassemblé 500 personnes autour du thème de la prévention du suicide en Bretagne. A cette occasion, un jury citoyen avait été associé à cette démarche participative. Après avoir échangé avec des experts, il a rendu son avis sur les actions à mettre en œuvre pour répondre aux spécificités bretonnes.



© Charles Criée

Les jeunes et adolescents :

En Bretagne, le phénomène de suicide chez les jeunes ne s'aggrave pas même si les tentatives ont tendance à augmenter. Le jury s'est ainsi interrogé sur les relations entre l'idée et le passage à l'acte. Il préconise de :

- *réaliser des études complémentaires pour mieux comprendre le phénomène,*
- *mettre en œuvre une prévention adulte plus solidaire et plus responsable,*
- *agir en milieu scolaire, espace privilégié pour en parler,*
- *développer la veille et l'écoute dans des lieux où les jeunes peuvent « se lâcher ».*

Les actifs :

Il existe un sursuicide en Bretagne chez les hommes actifs âgés de 25 à 55 ans. Le monde professionnel a en effet beaucoup changé et n'apporte plus la fonction protectrice qu'elle proposait autrefois. Le jury propose ainsi de :

- *mieux connaître les facteurs de risque (métiers, situations de crise, stress, exclusion),*
- *développer les consultations externes en psychopathologie du travail,*
- *améliorer les conditions de travail,*
- *redynamiser le dialogue social au sein de l'entreprise,*
- *développer la postvention après un suicide au travail.*

Les personnes âgées :

Le nombre de suicide chez les personnes âgées n'est pas plus élevé en Bretagne qu'ailleurs. Ici, c'est davantage l'état dépressif qui conduit au suicide puisqu'elle concerne entre 5 et 15 % de cette population. Le jury souhaite que l'on puisse :

- *repérer et prendre en charge la dépression qui présente un risque suicidaire,*
- *mieux prendre en charge la douleur physique qui peut conduire à l'état dépressif,*
- *accompagner les moments de rupture, aider les personnes âgées à les anticiper,*
- *préparer l'entrée en institution : accueil gradué, à la journée puis temporaire,*
- *lutter contre l'isolement via les aides à domicile, la solidarité de voisinage,*
- *soutenir les conjoints et aidants familiaux,*
- *adapter l'habitat qui isole davantage : prise en compte dans les PLH , colocation.*